



Infos
Mairie

Oberentzen

Numéro 4-décembre 2021

27 rue principale 68 127 Oberentzen – 03 89 49 45 13 – oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Mobilier de la mairie

Remplacement du mobilier de la salle du conseil et du secrétariat pour un montant de 23 838, 79 €.



Lotissement Les Pâquerettes

La société Lotissement Terre d'Alsace présente une esquisse du nouveau quartier ouest qui devrait se concrétiser à partir de l'été 2022.

62 logements dont 3 collectifs sont programmés sur une surface de 2,70 ha.



Ce que nous retiendrons localement du second semestre 2021



Les leds, une source d'économie d'énergie

Cet été, les anciens lampadaires des rues principales, des Vosges et Saint-Nicolas ont été changés. Plus économiques et plus écologiques, des ampoules à leds remplacent désormais les ampoules classiques. Cette transformation permet de ramener l'intensité des luminaires d'une puissance nominale de 120 watts à 46 watts pour un éclairage de même qualité. Coût de l'opération : 30 000 €/HT subventionnée à hauteur de 15 000 € pour les 40 points lumineux par le Syndicat Electricité et l'Etat.

Un nouveau directeur d'école depuis la rentrée de septembre

C'est le premier septembre que Pierre Hirsinger a pris ses fonctions de directeur succédant à François Kocher lequel a rejoint le Bas-Rhin, son département d'origine. Le nouvel enseignant a été en poste à Horbourg-Wihr l'an passé. Il a aussi en charge la classe des CP. Passionné d'écriture, il publie des articles sur des séries télévisées et sur James Bond. 2017 a été marqué par la publication de son troisième ouvrage, *Soit dit en passant*.

Bienvenue dans la commune et bonne intégration dans le Regroupement Scolaire



Clap de fin pour l'ASON



Après 50 ans d'existence du club de football, l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2021, présidée par Pascal Schmitt (polo blanc au centre), a entériné la dissolution de l'Association Sportive Oberentzen Niederentzen.

Sombre journée !

MAIRIE



27, rue principale
68127 OBERENTZEN
Tél. : 03 89 49 45 13

Mél : oberentzen.mairie@wanadoo.fr

Site Internet :
www.oberentzen.com

Horaires d'ouverture :

Lundi & Jeudi
14 h 15 à 18 h 30

Mardi & Vendredi
08 h 15 à 11 h 30

Mercredi
09 h 30 à 11 h 30

Permanences :

Le Maire ou les Adjointes peuvent être rencontrés sur rendez-vous ou lors des permanences de 17 h 30 à 18 h 30 les lundis, mardis ou jeudis

NUMEROS UTILES

Pompiers	18
SAMU	15
Gendarmerie d'ENSISHEIM	03 89 81 01 30
CCCHR	03 89 26 40 70
SIEPI	03 89 49 45 15
Syndicat Scolaire	03 89 49 45 05
Périscolaire	06
Brigade verte	03 89 74 84 04

	page
Edito	3
Délibérations municipales	4
Recensement citoyen	5
Travaux : éclairage public & voirie	6
Travaux : église & cimetière	7
Plan d'accessibilité	8
Taxes locales	9
D'une année scolaire à l'autre	10
Des vendanges à la Saint Nicolas	11
Nouvelles du monde associatif	12
CCCHR	13
Anniversaires de mariage	17
Anniversaires	18

- Bulletin d'informations communales
- Tirage : 350 exemplaires
- Directeur de la publication : René MATHIAS, Maire
- Comité de rédaction : Patricia Antony – Bernard BRENDLE - Nicole HEGY – René MATHIAS - Christian WERTHE
- Imprimeur : Imprimerie Moser Niederhergheim

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

2021 nous laissera certainement quelques mauvais souvenirs. Une nature en colère avec des phénomènes meurtriers et inhabituels qui se sont accélérés : coup de chaud sur le continent américain, inondations exceptionnelles et coulées de boues sur notre vieux continent, fraîcheur estivale durable sur notre pays, ... Avec ces excès climatiques, un nouveau lexique météorologique, *dômes de chaleur*, *gouttes froides* ..., nous est hélas devenu familier. Ajoutons à ce tableau, des menaces sur les fêtes de fin d'année avec l'arrivée d'une 5^e vague de la Covid 19 dont le pic est prévu dans les prochaines semaines ; flambée épidémique qui génère d'ores et déjà hospitalisations en hausse, nouvelles tensions sur le système de santé et interactions sociales plus contraignantes...

Face à ces deux fléaux, osons espérer que la nouvelle année permettra de disposer d'une panoplie d'outils nouveaux pour combattre ce virus, osons espérer encore qu'elle permettra d'accélérer, pour réagir face à cette situation climatique préoccupante, la prise de conscience collective nous incitant à limiter l'impact de nos activités sur la planète, à réduire notre consommation d'énergie...

Comme on a pu le constater dans certaines rues de notre village, en 2021, la municipalité a initié un premier pas dans cette direction en optant pour la substitution des vieux lampadaires par l'installation de luminaires à leds réduisant ainsi la consommation électrique de près du tiers. D'ici trois ans, l'ensemble de l'éclairage public devrait répondre à ces nouvelles exigences environnementales et économiques. Le projet d'extension et de mise aux normes de l'école aux prescriptions actuelles prolongera cette volonté en prévoyant le remplacement du chauffage électrique en place, très gourmand et très onéreux, par des pompes à chaleur.

A l'échelle locale, 2021 nous laissera également un goût amer avec la dissolution du club intercommunal de football dont la relève n'était pas au rendez-vous. Depuis sa création, il y a 50 ans, l'Association Sportive Oberentzen Niederentzen (ASON) a permis aux jeunes et moins jeunes de nos villages de pratiquer leur sport favori et de s'initier aux valeurs qu'il engendre. Je pense ici à toutes ces équipes qui ont fait notre fierté, aux dirigeants qui se sont succédé pour offrir un environnement fonctionnel et agréable et qui ont participé à la vie locale à travers l'organisation de journées découvertes pour les scolaires, de lotos, de marchés aux puces nocturnes ou encore du gempeltturnier de l'été ! Mes remerciements mêlés de regrets vont à eux.

En 2021 encore, notons que le plan pluriannuel de la mise aux normes accessibilité a été bouclé. La mairie et l'église, deux de nos trois établissements recevant du public (ERP) répondent désormais aux critères énoncés dans la loi sur l'égalité des droits et des chances. Les travaux à l'école prendront bien évidemment en compte ces nécessaires adaptations. Beaucoup de travaux de mise en conformité ont été réalisés en propre régie limitant ainsi leur coût à 6 500 €. Merci à ceux qui ont mis la main à la pâte dans ce dossier !

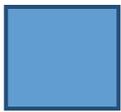
Merci aussi aux bénévoles qui par ailleurs ont participé au nettoyage du cimetière ou encore à l'aménagement des abords de l'église ! En écho à cette mobilisation, je formule le vœu pour que l'année prochaine la journée citoyenne puisse à nouveau se tenir car je sais, que vous êtes nombreuses et nombreux, à vous engager dans cette démarche.

Parallèlement aux projets engagés pour le futur, notons pour 2022, comme évoqué dans mon dernier billet de juillet, la mise sur rail de l'enfouissement des réseaux secs des rues de la Krutenau, des Seigneurs et Saint-Nicolas. Un premier chiffrage d'un montant estimatif de 170 000 € est parvenu en mairie. Dès notification des subventions du Syndicat d'Electricité, les consultations seront lancées pour un rapide démarrage de ces travaux.

Concluons par les traditionnels vœux qui me permettent, au nom de la municipalité et de notre secrétaire de mairie, de vous souhaiter d'agréables fêtes et une bonne année 2022.

Que chacune et chacun puisse profiter sereinement du quotidien et garder courage et espoir face aux épreuves de la vie !

Continuons d'avancer !



Séance du 09 août 2021

● Choix de l'architecte pour les travaux de rénovation/extension de l'école

Trois architectes ont été mis en concurrence pour le projet de rénovation de l'école communale. Trois devis concernant des honoraires applicables à l'opération ont été réceptionnés :

- Edwige KIELWASSER, architecte 12, 6
- Cabinet ANTONELLI HERY, architecte 12, 60 %
- Jacques KOESSLER, architecte 12, 20 %

Le Conseil choisit le Cabinet Jacques KOESSLER Architecture pour la réalisation des travaux.

● Transfert de maîtrise d'ouvrage à la CCCHR des travaux de rénovation/extension de l'école

Le programme s'appuie sur la création d'une salle de classe, d'une salle de motricité, de sanitaires et d'un nouveau préau. La rénovation intérieure du bâtiment existant comprend le remplacement de la cage d'escalier ainsi que le chauffage.

L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 700.000,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de réaliser les travaux de rénovation de l'école communale
- d'inscrire au budget 2022 les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- décide de solliciter la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération précitée et d'engager toutes les démarches et procédures nécessaires pour la bonne exécution de cette opération afin d'obtenir des aides financières,
- autorise le maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à intervenir et tous les documents y afférents.

● Rétrocession de voirie

La société *Lotissement et Terre d'Alsace* qui va réaliser le Lotissement le Clos Marie Louise désire rétrocéder la voirie à la commune lorsque celle-ci sera entièrement réalisée c'est-à-dire à la fin des travaux de construction.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la rétrocession de la voirie.

● Devis

Plusieurs devis sont examinés :

- Façade vitrée et porte d'entrée de la mairie : l'entreprise Jacob Aluminium a fourni un devis pour un montant de 30 812, 40 € pour la verrière et 10 687, 20 € pour la porte.
- Remplacement d'une partie du mobilier de la mairie (salle du conseil et secrétariat) : l'entreprise BBS de KAYSERSBERG propose un devis qui s'élève à 23 838, 79 €.
- Installation d'un miroir de sécurité à l'angle de la rue de Verdun débouchant sur la rue principale : l'entreprise Est Signalisation propose un devis de 1 072,80 €.

Les membres du Conseil Municipal approuvent l'ensemble des devis.

● Divers

Célia ZUMBIEHL sollicite la mise en place d'une boîte à livres. Différentes idées concernant l'implantation ou le choix du support sont avancées.

M le Maire informe de la dissolution du Club de l'ASON. D'ores et déjà les bâtiments et matériel sont assurés par la commune.

Concernant les futurs projets de périscolaires, la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin prendra en charge leurs frais de construction ainsi que leur fonctionnement.

Séance du 18 octobre 2021

● Rétrocession de voirie

Le permis d'aménager concernant le nouveau lotissement, *Les Pâquerettes*, prévu en 2022, sera déposé courant novembre. Dès à présent, il convient de signer la rétrocession de la voirie à la commune. Cet acte prendra effet après achèvement des travaux.

● Lots de chasse N°1 & 2

Une réunion de la Commission Communale Consultative de la Chasse s'est tenue au sujet des lots de chasse N° 1 & 2.

Il a été constaté qu'officiellement aucun garde-chasse n'a été nommé sur ces lots comme le prévoit la loi. Par ailleurs, des chasseurs non enregistrés légalement dans l'association qui s'est créée interviennent sur ces lots.

Au vu de ces manquements et après avis du Directeur de l'Office Français de la Biodiversité, le conseil décide, alors que le maire a quitté la salle, de retirer avec effet immédiat la chasse et les baux communaux à l'adjudicataire actuel. Le conseil autorise le Maire à la relocation des lots 1 & 2 selon la procédure de l'appel d'offres.

● Complémentaire prévoyance des agents communaux

En 2018, le Conseil a décidé d'adhérer à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire de prévoyance des agents territoriaux. Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité avec en option une garantie décès. Vu la forte hausse de l'absentéisme pour maladie en raison de l'épidémie de Covid 19, l'assureur a proposé un aménagement tarifaire au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil prend acte des nouveaux taux de cotisation et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat.

● Accessibilité

La loi du 11 février 2005 prévoit entre autres la mise en accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments et infrastructures publics. Conformément aux directives de la Direction Départementale des Territoires (DDT), la commune a élaboré un agenda d'accessibilité qui arrive à son terme en 2021. Cet agenda prévoit le coût des travaux ainsi que leur temporalité.

Concernant la Mairie : l'ensemble des prescriptions établies lors du diagnostic a été réalisé (cf. infra).

Concernant l'église : le bâtiment et son accès sont conformes aux prescriptions (cf. infra).

Concernant l'école : une rénovation totale avec mise en conformité étant programmée dans un futur proche, une dérogation a été adressée à la DDT.

● Information

Le cabinet d'architecture mandaté par M. Schoenenberger, nouveau propriétaire de la ferme Antony rue principale en face de la mairie, a été reçu en mairie. Les grandes lignes des travaux de réhabilitation du domaine ont été présentées : démolition de la maison d'habitation et création de 11 logements dans les granges existantes.



Chaque jeune Français doit se faire recenser à compter de son 16e anniversaire et jusqu'à la fin du 3e mois qui suit. (Exemple : né(e) le 10 décembre 2021, le recensement doit se faire entre le 10 décembre 2021 et le 31 mars 2022).

Le recensement citoyen accompli, une attestation de recensement sera délivrée. Elle devra être présentée lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

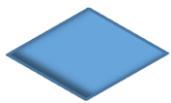
Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration.

Le recensement permet aussi l'inscription automatique sur les listes électorales.

Ainsi sera-t-il possible d'aller voter dès l'âge de 18 ans sans faire d'autres démarches.

La démarche de recensement peut se faire à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour.



Travaux éclairage public et voirie

Rénovation de l'éclairage public rue principale...



23 candélabres sont concernés :

- Dépose et recyclage des anciens luminaires
- Mise en place de lampadaires de type LED
- Pose et raccordement
- Remplacement du câble de raccordement
- Programmation nocturne

Coût de l'opération : 23 677,20 €



... rues des Vosges et Saint Nicolas

Coût de l'opération: 11 784 €

pour 10 candélabres



Curage des dispositifs d'évacuation des eaux

Nettoyage de puits perdus et de décanteurs : 32 au total pour un coût de 5 070 €

Nettoyage de 23 siphons pour un montant de 3 666 €



Profitons de ce curage pour faire appel au civisme de chacun !

Ces infrastructures sont uniquement destinées à la collecte des eaux de pluie. Elles n'ont pas vocation à réceptionner reliquat de béton, restes de peinture, ... raquettes de tennis de table...ou tout autre matériau qui les obstruent et sont susceptibles de provoquer des inondations en cas de fortes intempéries !

Travaux église et cimetière



Par un samedi ensoleillé du mois d'octobre, un groupe de bénévoles s'est retrouvé sur la place de l'église pour une matinée de travail. Maniant pelles, brouettes, balais, râteaux, marteaux piqueurs ou encore au volant d'un tracteur ou aux manettes d'un tractopelle, le cœur à l'ouvrage, chacun a déployé son savoir-faire avec une énergie débordante. L'ensemble du programme a été bouclé en 3 heures.



23 octobre : aménagement nord des abords de l'église

De gauche à droite : **Yvan – Julien – Jean-Paul – Véronique – Laurent – Bernard – Francis – Daniel – Marie-Christine – Martin - Nicole**



30 octobre : nettoyage du cimetière

Absents sur la photo : René - Hubert

De gauche à droite : **Robert – Véronique – Jean-Paul – Nicole - Martin - Francis – André - Marie-Christine**

Plan accessibilité

Mairie



Mise en place d'une main courante



Balisage d'une place de parking réglementaire avec signalisation horizontale et verticale et matérialisation d'un cheminement



Elargissement de 10 cm de la rampe d'accès au bâtiment



Adaptation aux normes d'accessibilité de la banque d'accès du secrétariat

Soucieuse de favoriser l'intégration à la vie sociale des personnes handicapées, la loi handicap pose le principe d'une accessibilité généralisée au transport, au logement et aux Etablissements Recevant du Public (ERP). Pour les ERP, le décret lié à cette loi évoque les dispositions relatives au(x) : cheminement extérieur, stationnement d'accueil, circulations intérieures, revêtements...

La situation de handicap ne se limite pas au handicap moteur seul mais aussi aux handicaps sensoriels.

Eglise



Remplacement de la grille d'évacuation des eaux par un modèle avec des fentes inférieures à 2 cm



Matérialisation d'une place de parking réglementaire et matérialisation d'un cheminement contrasté par rapport au béton désactivé



Marquage d'une place adaptée PMR

Coût global des travaux : 6 500 €

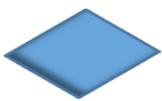
Cimetière

Il s'agit d'une **I**nfrastructure **O**uverte au **P**ublic)



Méthodologie pour la mise en œuvre du plan accessibilité

- 1) Etablissement par un organisme agréé d'un diagnostic pour chaque ERP
- 2) Préconisations de solutions selon la réglementation en vigueur et chiffrage
- 3) Réalisation des travaux par la commune
- 4) Rédaction par le maire d'une attestation sur l'honneur précisant que l'ERP ou l'IOP répond aux règles d'accessibilité
- 5) Transmission des documents au Préfet



Informations sur les taxes d'urbanisme

Pourquoi des taxes d'urbanisme ?

Un projet de construction, d'agrandissement, de rénovation ou d'aménagement peut, selon sa nature, générer une **Taxe d'Aménagement (TA)** ou une **Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)**.

La TA comprend :

- une part communale contribuant au financement des équipements publics communaux,
- une part départementale finançant la protection et la gestion des espaces naturels et sensibles ainsi que les dépenses d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

La RAP est destinée à financer les fouilles archéologiques. Elle est due pour les travaux et aménagements affectant le sous-sol dès lors que la réalisation des travaux nécessite de creuser quelle que soit la profondeur.

Comment la TA est-elle calculée ?

Selon la formule :

$$\text{surface de construction taxable} \times \text{valeur forfaitaire}^1 \times \text{taux en vigueur}^2$$

- (1) La valeur forfaitaire est fixée pour 2021 à 767 € par m² de surface de construction (759 € pour 2020). Elle est révisée au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.
- (2) Dans les communes, le taux de la TA varie entre 1 et 5 %. A Oberentzen, la TA est fixée à 4%. La part départementale (maintenant Collectivité Européenne d'Alsace), la TA est fixée à 1,9 %.

Comment la RAP est-elle calculée ?

Selon la même formule :

$$\text{surface de construction taxable} \times \text{valeur forfaitaire}^1 \times \text{taux en vigueur}^2$$

- (1) La valeur forfaitaire est fixée pour 2021 à 767 € par m² de surface de construction (759 € pour 2020). Elle est révisée au 1^{er} janvier de chaque année par arrêté du ministre chargé de l'urbanisme.
- (2) Le taux de la RAP a été fixé à 0,4 %.

Comment se calcule la surface de construction taxable ?

La surface taxable est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert dont on déduit : les vides et trémies correspondant au passage de l'ascenseur, de l'escalier ainsi que les surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 m.

Certains aménagements et constructions peuvent être exonérés ou peuvent bénéficier d'un abattement automatique de 50 % dont les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation.

Exemple de calcul pour une maison d'habitation neuve de 140 m² de surface taxable (valeur 2021)

Taux communal = 4 %
 Taux départemental = 1,9 %
 Taux de la RAP = 0,4 %
 Abattement de 50 % pour les 100 premiers m²



TA :

- Part communale
 - 100 m² X (767/2) X 4 % = **1 534 €**
 - 40 m² X 767 X 4 % = **1 227,20 €**
- Part départementale
 - 100 m² X (767/2) X 1,9 % = **728,65 €**
 - 40 m² X 767 X 1,9 % = **582,92 €**

RAP

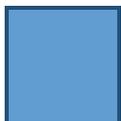
- 100 m² X (767/2) X 0,4 % = **153,40 €**
- 40 m² X 767 X 0,4 % = **122,72 €**

Total à payer = 4 348, 89 €

Où s'adresser ?

Les formulaires : site Internet www.servicepublic.gouv.fr

Les taux, exonérations facultatives : mairie de la commune concernée par le projet



D'une année scolaire à l'autre

En complément de la traditionnelle sortie du mois de juin, l'année scolaire 2020/2021 s'est clôturée par une rencontre sportive entre les deux classes élémentaires de l'école. Le magnifique terrain de l'ASON a permis aux élèves des CP et CE/CM de s'affronter à travers de multiples ateliers encadrés par les enseignantes et plusieurs parents d'élèves.

Un goûter offert par la commune a permis à tous de retrouver énergie et courage pour rejoindre l'école.



Clara Seitz

Alexandra Eckert

Cécile Claudin

Les partantes



La rentrée 2021/2022



Pierre Hirsinger

Frank Hattermann

Les arrivants



Des vendanges ...à la Saint-Nicolas

Lundi 18 octobre, une quarantaine d'élèves scolarisés à l'école élémentaire d'Oberentzen a prêté main forte pour les vendanges à une famille de viticulteurs, du côté d'Ingersheim. Ce sont plus précisément les élèves de la classe de CP de Pierre Hirsinger et ceux de la classe bilingue de CM1-CM2 de Frank Hattermann qui ont participé à la récolte du raisin. Pour beaucoup, ce fut une première expérience. Dans une ambiance automnale, bien que pas loin, le soleil ne s'est jamais vraiment montré, les élèves ont passé la matinée sur la colline du Florimont, dont certaines parcelles sont classées en « Grand cru ». Équipés de ciseaux pour les plus petits ou de sécateurs pour les plus grands, chaque classe a participé à tour de rôle aux vendanges. *Christian Werthe*



Avec le passage à l'école de Saint Nicolas, la tradition a bien été respectée en ce lundi 06 décembre. Pour préparer sa venue, chants et comptines ont été mémorisés et répétés maintes fois. Après avoir promis d'être sage aussi bien à l'école qu'à la maison, chacun a été récompensé avec un sachet de friandises. Avant le traditionnel goûter, une photo de groupe a permis de figer ce moment. Le reste de la journée des plus petits s'est poursuivie par des activités graphiques et artistiques autour du thème de la Saint-Nicolas.



Nouvelles du monde associatif

A l'issue de la réunion du comité de l'association de jumelage Oberentzen-Niederentzen-D'Hanis aux Etats Unis qui s'est déroulée jeudi 14 octobre dernier, un chèque d'un montant de 400 € a été offert par l'association au conseil de fabrique de la paroisse d'Oberentzen représenté par son président Gérard Hebbing au profit de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Nicolas.

L'association, présidée par Christian Werthe et son comité avait organisé un concert en janvier 2020 au sein de l'église paroissiale, donné par l'ensemble choral des Voix Liées de Hirtzfelden et de l'III d'Ensisheim. Les bénéfices de cette manifestation ont été reversés au conseil de fabrique.

Texte et photo : Christian Werthe



La dissolution de l'ASON

Vendredi 9 juillet, Pascal Schmitt et son comité ont réuni une assemblée générale extraordinaire qui a pris la difficile décision de dissoudre le Club de football. Parmi les invités, on relevait la présence de René Mathias et de Jean-Pierre Widmer respectivement maires d'Oberentzen et de Niederentzen.

Face à la démission massive des membres du comité, l'absence de joueurs, d'entraîneurs, de bénévoles pour assurer la saison 2021/2022, l'ASON ferme ses portes et laisse la totalité de ses belles installations à la commune d'Oberentzen.

Une belle histoire se termine tristement pour un club qui devait fêter cette année les 50 ans de sa création.

L'impact de la pandémie en 2020, l'absence de manifestations autres que sportives, le manque à gagner n'ont pas trop eu d'incidences sur les finances du club qui présente une situation budgétaire saine. Un échec pour le comité et son président qui après 20 ans de bons et loyaux services avait dès le mois de mars dernier fait savoir sa décision de quitter sa fonction de président, un échec également pour ceux qui auraient souhaité s'investir, mais qui n'ont pas trouvé suffisamment de volontaires pour créer un nouveau comité et surtout pour bâtir un projet qui tienne la route.

L'assemblée extraordinaire a acté à la majorité la dissolution de l'Ason, la liquidation de certains biens et le passage de la structure à la commune d'Oberentzen. (Christian Werthe)

Conseil communautaire du 26 août 2021 délocalisé à Régisheim

■ Plan pluriannuel d'investissement (PPI 2021-2026)

Afin de tenir compte des besoins de l'intercommunalité et rendre plus efficace la mise en place des projets, il a été décidé de doter la Communauté des Communes de son Premier Plan d'Investissement (PPI) sur la période de 2021 à 2026 inclus. C'est donc un outil d'information, d'analyse financière qui propose une démarche prévisionnelle qui a été validé.

Les actions prioritaires du mandat se déclinent ainsi autour de 4 axes :

- Développer les mobilités douces afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre et de rendre encore davantage attractives nos zones économiques et nos communes.
- Soutenir le développement de nos structures périscolaires afin de rester attractifs pour de nouveaux habitants.
- Développer le tourisme afin de contribuer à faire rayonner encore mieux notre territoire.
- Poursuivre le soutien à l'ensemble des communes via le maintien de notre fonds de concours pour aider les 9 communes à investir pour notre avenir collectif.

■ Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC 2021)

L'objectif du FPIC est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles ont à faire face. Le potentiel financier par habitant de notre territoire rend les 9 communes de notre intercommunalité contributeurs à ce dispositif depuis 2012.

Pour 2021, le montant du prélèvement s'élève à 531 790 € contre 562 084 € en 2020, soit une baisse de 5,4 %. **Pour Oberentzen, la contribution s'élève à 10 548 € dont 50 % du montant dû est pris en charge par la CCCHR à l'instar des années précédentes.**

■ Soutien financier aux équipements d'irrigation

Le conseil communautaire a décidé d'apporter un soutien financier aux agriculteurs pour l'acquisition d'équipements d'irrigation. Ce soutien vise à concrétiser la volonté des agriculteurs d'améliorer :

- la sécurité routière par une diminution du risque d'arrosage des routes départementales à travers la mise en place de canons d'irrigation programmable pour briser le jet d'eau,
- le cadre de vie par une réduction sonore du bruit des moteurs thermiques d'irrigation lorsqu'ils sont utilisés près des habitations (concerne les points de prélèvement d'eau situés à moins de 300 m d'une habitation).

La participation financière est fixée à 375 € pour un canon brise jet et à 900 € pour un caisson insonorisant. Quatre demandes ont été déposées dont 1 concernant une exploitation d'Oberentzen.

■ Parc d'activités de l'Ill à Régisheim : vente d'une parcelle

L'entreprise Weyland est une société de chauffage-sanitaire de 3 salariés ayant son siège à Régisheim. Un compromis a été signé avec elle pour la vente de la parcelle cadastrée 59 n°252 d'une surface de 11,08 ares au prix de 33 240 €. Le dossier de permis de construire prévoit l'aménagement d'un bâtiment d'une surface au sol d'environ 226,80 m² comprenant un atelier, un garage et des bureaux.

■ Commune de Régisheim : acquisition d'une parcelle de terre

Dans le cadre du projet d'agrandissement de l'aire de covoiturage existante située à côté de l'échangeur autoroutier le long de la RD 2, le Conseil modifie sa délibération du 03 mars 2020 par laquelle, il a décidé d'acquérir une parcelle de 1 ha 63 ares et 32 ca au prix de 16 332 €. En effet, l'acte de vente devra avoir lieu par acte notarié et non par acte sous la forme administrative, comme cela était initialement prévu.

■ Aire d'accueil des gens du voyage

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, la CCCHR a pour mission d'assurer l'aménagement et l'entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Ensisheim, rue des Marronniers. Elle en a délégué sa gestion à la société Vago pour la période 2018-2021.

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection, et plus particulièrement au niveau des blocs sanitaires, la CCCHR a décidé de mettre en œuvre un lourd projet de réhabilitation. L'enveloppe prévisionnelle de l'opération est estimée à 60 000 € ventilée selon le tableau suivant :

DEPENSES	Montant des marchés en € HT
Toiture/Etanchéité	7 000 €
Peinture	28 500 €
Plâtrerie	5 500 €
Chaufferie/Sanitaire	18 200 €
Autre travaux	800 €
Total Dépenses	60 000 €
RECETTES	
Ministère de la transition écologique	30 000 €
Collectivité européenne d'Alsace	18 000 €
Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin	12 000 €
Total Recettes	60 000 €

Le plan de financement est validé par le Conseil.

■ **Ordures ménagères : convention de prestation pour la mise en place d'une ressourcerie à la déchetterie d'Oberhergheim.**

La CCCHR dispose de deux déchetteries, sises à Ensisheim et à Oberhergheim. Afin de réduire la production de déchets et d'inciter au réemploi, un partenariat est en place avec DEFI RESSOURCERIE depuis le 1^{er} avril 2019 sur le site d'Ensisheim. Au vu du succès rencontré, il est proposé d'étendre ce dispositif à Oberhergheim.

Une convention est mise en place à compter du 1^{er} septembre 2021.

Conseil communautaire du 05 octobre 2021 délocalisé à Munwiller

■ **Utilisation des délégations de compétences par le Président :**

Il est rendu compte au conseil communautaire des décisions prises par le président :

- 19/05/2021 Aménagement du giratoire RD18 bis et RD 81 à Niederentzen : 6 776 €
- 26/05/2021 Avenant 3 : réfection extérieure de l'église d'Oberentzen : 2 493,18 €
- 30/06/2021 Réhabilitation de l'aire des gens du voyage à Ensisheim : 42 874 €
- Juin/juillet 2021 Extension de l'espace Horizon à Biltzheim : 88 541,54 €

■ **Reconduction de la convention de gestion d'une épicerie solidaire entre la fédération de charité Caritas et la CCCHR :**

Dans le cadre du développement de l'aide alimentaire mise en place par Caritas, le Conseil de Communauté a reconduit l'octroi d'une subvention de fonctionnement annuelle d'un montant de 15 000 €.

Pour rappel, l'épicerie solidaire est une réponse majeure à la précarisation de la situation des ménages. Les aides qu'elle apporte permettent à ses bénéficiaires de faire face à un accident de vie, une dette, et plus généralement, de répondre provisoirement aux besoins élémentaires de l'existence.

L'épicerie solidaire se rapproche d'un magasin classique. Dans le magasin, il y a des produits frais, des fruits, de la viande, des denrées non périssables fournies par la Banque Alimentaire. Les produits manquants sont achetés dans les supermarchés locaux.

Les bénéficiaires, obligatoirement domiciliés sur le territoire de la communauté de communes, doivent s'acquitter d'une participation financière représentant 10 % du prix pratiqué en moyenne pour les mêmes denrées dans les commerces traditionnels.

Le suivi et l'évaluation du fonctionnement de cette épicerie sont assurés par un comité de pilotage comprenant 2 représentants de la CCCHR.

■ Signature du Plan de Relance:

Suite à la crise sanitaire, l'Etat et la Région Grand Est auxquels la Collectivité Européenne d'Alsace s'est associée ont décidé d'unir leurs efforts afin de relancer l'économie à travers la création de Pactes Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE). Cette articulation est unique en France et couvre la période 2021 à 2026.

La CCCHR a décidé d'adhérer à ce dispositif en signant un PTRTE qui peut se décliner autour de diverses thématiques :

- Amélioration du cadre de vie et des services de proximité
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et associatifs
- Développement des énergies renouvelables
- ...

Pour établir le PTRTE à l'échelle de notre territoire, la communauté des communes a recueilli l'ensemble des projets communaux éligibles à ce dispositif. Ce recensement a donné lieu à la rédaction de fiches thématiques pour chaque projet.

A ce titre, Oberentzen a transmis aux services compétents une fiche développant le projet relatif à l'extension/rénovation de l'école.

■ Zone Artisanale *La Chapelle* à Niederentzen :

Le lot 14 d'une superficie de 12,47 ares est cédé au prix de 41 151, 00 € à la société H2S3C. Le projet prévoit la construction d'un local artisanal comprenant 3 cellules (électricité, matériel médical, la troisième à définir) sur une surface de plancher de 277 m².

Le lot 18 d'une superficie de 9,82 ares est cédé au prix de 32 406,00 € à la SCI Celorose. Un bâtiment de 140 m² de plain-pied est destiné à accueillir un salon de coiffure et un cabinet d'esthétique.

Inauguration du 1^{er} commerce de la zone de *La Chapelle* de Niederentzen



De gauche à droite :

Françoise Boog, 1^{ère} V/Présidente de la CCCHR
Frank Paulus V/Président chargé de l'économie
René Mathias, Maire d'Oberentzen
Gilbert Vonau, Maire de Biltzheim
Antoine Albrecq, 1^{er} Adjoint de Niederentzen



Conseil communautaire du 25 novembre 2021 délocalisé à Niederhergheim

■ Mutualisation des services : création de services communs entre la ville d'Ensisheim et la CCCHR

Depuis plus de 20 ans, la ville d'Ensisheim et la CCCHR ont décidé d'unir leurs forces. Cette mutualisation a permis des économies d'échelle. Il apparaît cependant que ce schéma de fonctionnement n'est pas des plus solides juridiquement dans la mesure où il ne se fait qu'au moyen de mises à disposition individuelles d'une structure à l'autre. En outre, il ne visait qu'un nombre limité d'agents.

Dès lors, il apparaît nécessaire de sécuriser le dispositif tant d'un point de vue juridique que managérial en mettant en place des services communs. Le service commun est un outil à géométrie variable qui permet de mutualiser les moyens.

Exemple : pour une charge annuelle de 100 000 € dans le service commun "Finances", 80 % du travail est réalisé pour la ville, alors 80 000 € devra être assumé par la ville et 20 000 € par la CCCHR.

L'ensemble des modalités de mise en œuvre de gestion et de suivi financier est détaillé au sein d'une convention. Un comité de suivi et d'évaluation est chargé de vérifier les conditions financières de la convention. Françoise Boog, René Mathias et Frank Paulus siègent au sein de ce comité au titre de la CCCHR.

■ Décisions modificatives

Depuis le vote du budget 2021, il est nécessaire de procéder à des ajustements budgétaires :

Au titre du budget principal, il convient d'inscrire la somme versée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est (30 000 €) pour le financement d'une partie du coût de fonctionnement du centre de vaccination de Réguisheim.

Rappelons que le coût de fonctionnement de ce centre s'est élevé à 64 000 € dont 30 000 € ont été pris en charge par l'ARS.

■ Tarifs 2022 des ordures ménagères

Les tarifs actuels de la redevance incitative sont reconduits à l'identique pour 2022. Cependant afin de compenser l'augmentation des taxes sur les déchets non valorisables et l'augmentation croissante des déchets collectés en déchetterie, **il est décidé de limiter à 24 le nombre de passage annuellement autorisés en cumul sur les 2 déchetteries. A compter du 25^e passage, 10 € seront facturés pour chaque passage.**

■ Admission en non-valeur

La trésorerie informe la CCCHR qu'il ne peut être procédé au recouvrement de 19 994,43 € au titre des ordures ménagères. Cette somme qui représente environ 2 % du budget est admise en non-valeur (impayée).

■ Convention pour une permanence de la direction départementale des finances publiques à la mairie d'Ensisheim

L'Etat a entrepris la fermeture et la réorganisation de nombreuses trésoreries à l'échelle du territoire national. Ainsi, la Trésorerie d'Ensisheim fermera définitivement ses portes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Afin de conserver un accueil de proximité, il est proposé de mettre en place un accueil de la Direction des Finances Publiques à destination de l'ensemble des habitants du Centre Haut-Rhin dès janvier 2022. Cet accueil, à raison d'une demi-journée tous les 15 jours, sera proposé dans un bureau de la mairie d'Ensisheim. Les permanences seront assurées par du personnel de la direction des finances qui disposera de son propre matériel informatique.

La prise de rendez-vous pourra se faire en ligne ou directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville d'Ensisheim.

■ GERPLAN : programme d'actions 2022

Le Gerplan est un outil stratégique d'orientation de la politique environnementale et d'aménagement des territoires de la Collectivité Européenne d'Alsace. La mise en œuvre d'actions qui en découlent fait l'objet d'un appel à projets annuels.

Action 1 : Soutenir le développement des circuits courts → promotion du marché paysan d'Ensisheim
Coût prévisionnel : 4 000 € (participation financière : 2 000 € commune - 2 000 € CEA)

Action 2 : Soutenir les actions de mise en valeur du patrimoine paysager → mise en place d'un panneau pédagogique à Niederentzen

Coût prévisionnel : 6 094 € (participation financière 3 833 € commune – 2 261 € CEA)



Noces d'or

Mme Marie-Josée PETER & M. Roger ERNST

03 avril 2022

Mme Danielle DELPORTE & M. Gérard LAUGA

08 avril 2022

Mme Nicole WEHRLE & M. Lucien HEGY

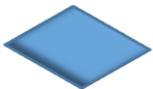
05 mai 2022

Mme Monique WENTZEL & M. Gérard HEGY

28 juillet 2022

Mme Martine DESMARTES & M. Jean-Pierre BURGART

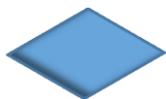
20 novembre 2022



Noces de diamant

Mme Madeleine LACH & M. Jean-Pierre BINGLER

16 mai 2022



Anniversaires



Anniversaire

Janvier			
COLLIN	André	01/01/1952	70 ans
BURGHARD	Gérard	02/01/1951	71 ans
ZUMBIEHL	Anne Marie	10/01/1941	81 ans
FRANTZ	Bernard	12/01/1949	73 ans
MERIAN	Denise	14/01/1940	82 ans
WIPF	Roland	15/01/1952	70 ans
JENNY	Louis	22/01/1930	92 ans
BURGART	Jeanne	23/01/1933	89 ans
BINGLER	Madeleine	26/01/1937	85 ans
LINDNER	Monique	29/01/1945	77 ans

Février			
BRETZ	Fernand	01/02/1929	93 ans
ANTONY	Maria	03/02/1928	94 ans
ERNST	Roger	06/02/1936	86 ans
KRIL	Michèle	07/02/1947	75 ans
BASS	René	07/02/1937	85 ans
FUX	Odette	09/02/1931	91 ans
MEYER	Monique	19/02/1940	82 ans
LAUGA	Gérard	21/02/1950	72 ans

Mars			
SCHMIDLIN	Marie - Thérèse	09/03/1948	74 ans
CAILLE	Odile	10/03/1934	88 ans
BOLL	Raymond	12/03/1950	72 ans
KUHN	Antoinette	14/03/1945	77 ans
BURGART	Jean-Pierre	20/03/1952	70 ans
BAUER	Huguette	22/03/1951	71 ans
HEBDING	Robert	22/03/1946	76 ans
BINGLER	Jean-Pierre	23/03/1936	86 ans
ZUMBIEHL	Joseph	30/03/1941	81 ans

Avril			
ERNST	Suzanne	01/04/1945	77 ans
WEISS	Marthe	02/04/1935	87 ans
GRAFF	Daniel	09/04/1948	74 ans
BAUER	Daniel	10/04/1948	74 ans
GUTLEBEN	Lucien	17/04/1949	73 ans
BONACIER	André	17/04/1944	78 ans

Mai			
MEYER	Antoine	02/05/1933	89 ans
LAUGA	Danielle	14/05/1946	76 ans
SCHANGEL	Jean-Paul	15/05/1937	85 ans
GERVAL	Marcel	21/05/1952	70 ans
THOMANN	Astrid	27/05/1936	86 ans

Juin			
SCHLECHT	Jean-Paul	01/06/1947	75 ans
GUTLEBEN	Jean-Simon	02/06/1940	82 ans
NARDELLA	Pio	11/06/1951	71 ans
COLLETTE	Michel	14/06/1934	88 ans
MEYER	Aimé	21/06/1952	70 ans
BAUMERT	Yvan	22/06/1950	72 ans
REYMANN	André	22/06/1950	72 ans

Juillet			
MEYER	M. Madeleine	01/07/1948	74 ans
REYMANN	J. Michel	07/07/1948	74 ans
BRETZ	M. Jeanne	13/07/1941	81 ans
TOURNOUX	Josiane	15/07/1951	71 ans
BRUCK	Joseph	16/07/1932	90 ans
ULMER	Anna	19/07/1933	89 ans
HEBDING	Gérard	23/07/1941	81 ans
ERNST	Françoise	30/07/1951	71 ans

Août			
SCHMIDLIN	J, Claude	03/08/1949	73 ans
VICTOIRE	M, Claude	07/08/1948	74 ans
COLLIN	Mireille	07/08/1952	70 ans
GUTLEBEN	Antoinette	14/08/1947	75 ans

Septembre			
KUHN	Roland	04/09/1942	80 ans
ERNST	M. Josée	05/09/1942	80 ans
REYMANN	François	20/09/1948	74 ans
MATHIAS	René	24/09/1950	72 ans
ERNST	Reine May	27/09/1941	81 ans
HEGY	Gérard	28/09/1947	75 ans

Octobre			
WEISS	Jean-Michel	01/10/1934	88 ans
BRETZ	M. Odile	01/10/1942	80 ans
HEBDING	Geneviève	01/10/1945	77 ans
BAUER	Raymond	02/10/1948	74 ans
PUEL	Georges	04/10/1938	84 ans
FRANTZ	Daniel	07/10/1952	70 ans
CLAUDEPIERRE	Yvette	10/10/1943	79 ans
SCHANGEL	Michelle	12/10/1945	77 ans
HEGY	Monique	16/10/1950	72 ans
LINDNER	Erwin	22/10/1942	80 ans
KRIL	Daniel	24/10/1944	78 ans

Novembre			
HEBDING	Pierre	06/11/1939	83 ans
HEGY	Nicole	06/11/1952	70 ans
REYMANN	Claire	11/11/1945	77 ans
SCHOENY	Yvan	12/11/1950	72 ans
CONSTANTIN	Guy	14/11/1946	76 ans
KLEM	Jean-Pierre	17/11/1950	72 ans
WERTHE	Christian	17/11/1947	75 ans
HEGY	Lucien	18/11/1945	77 ans
BURGHARD	Agnès	23/11/1950	72 ans
BONACIER	Yvette	25/11/1944	78 ans

Décembre			
PUEL	Marie Rose	02/12/1940	82 ans
FRANTZ	Nicole	05/12/1950	72 ans
BOOUKOURIDA	Priska	09/12/1939	83 ans
BOLL	Francine	19/12/1949	73 ans
BECHLER	Roland	27/12/1950	72 ans
JAEGGY	Madeleine	28/12/1941	81 ans
CONSTANTIN	Christiane	30/12/1947	75 ans

JOYEUX NOËL



BONNE ANNEE 2022



Vous souhaitent la municipalité et la secrétaire de mairie